

Compte-rendu de la rencontre du Collectif Casanova avec Mr le Maire, lors des « Mardis du Maire »

Mardi 16 octobre 18h

Étaient présents, ce 16 Octobre, à la rencontre « Les Mardis du Maire » rue Germaine Tillion : Mr. Philippe Bouyssou (Maire d'Ivry), Mme Séverine Peter (3^{ème} adjointe en charge Communication/Technologie de l'information & déléguée au quartier Louis Bertrand), Mr Atef Rhouma (5^{ème} adjoint en charge de la petite enfance & délégué au quartier centre ville) (cf. photo ci-après).

L'atmosphère était très conviviale et bonne enfant.

Nous avons soumis notre document 'pétition' à l'assistant de Mr le Maire, ainsi que différentes personnes de l'assistance. Elle est jointe en annexe.

Lorsque cela a été notre tour, nous avons exprimé nos fortes préoccupations par rapport à cette nouvelle antenne FREE installée à proximité immédiate (<100m) de la future crèche du quartier (évoquée dans les débats quelques minutes plus tôt), de l'école EINSTEIN, de la crèche Bab'Ivry et du CAMSP « Les P'tits Bateaux ». Mr Philippe Bouyssou a déclaré comprendre nos préoccupations. Il a indiqué que c'est Mr Stéphane Prat qui est en charge de cette problématique. Mme Séverine Peter, 3^{ème} adjointe, a rajouté qu'ils ne sont pas favorables à ces implantations qui fleurissent. Les opérateurs de téléphonie mobile viennent les voir souvent pour des projets d'implantation et ils mettent en avant chaque fois l'innocuité de ce type d'antenne. Juridiquement la Mairie a peu de moyens pour lutter contre. Nous avons évoqué l'idée d'une charte, comme finalisée sur Paris en 2017, qui limite toute émission radioélectrique à moins de **5V/m**, alors que le Grenelle de l'environnement avait préconisé 0,6 V/m en 2009. Mme Peter a indiqué qu'il fallait prendre rendez-vous avec Mr Stéphane Prat, en charge de ce domaine-là, pour aller plus loin. Elle nous a invité à continuer à nous mobiliser sur cette question et que la Mairie comptait aussi sur notre mobilisation pour faire pression sur les opérateurs.



Figure 1 : « Les Mardis du Maire » - Mardi 16 Octobre 2018 – 18h

	Philippe Bouyssou Maire ✉ Lui écrire
	Séverine Peter 3ème ADJOINT Communication, Technologie Information et Communication, Affaires civiles et juridiques, Relations internationales ; Déléguée au quartier Louis Bertrand ✉ Lui écrire
	Atef Rhouma 5ème ADJOINT Petite enfance ; Délégué au quartier Centre-ville ✉ Lui écrire
	Stéphane Prat 4ème ADJOINT Ecologie urbaine, Transition énergétique ✉ Lui écrire

Figure 2 : Adjoint(e)s au Maire concernés

ANNEXE : petition du Collectif des riverains de l'antenne de téléphonie mobile installée sur le toit de l'immeuble locatif de la RIVP, 61- 63 avenue Danielle Casanova, IVRY SUR SEINE



Avec le développement de nouvelles technologies, les champs électro-magnétiques (EM) ne cessent d'augmenter sur tout le territoire (lignes électriques à très haute tension, téléphonie mobile, Wi-Fi, WiMax, ondes hertziennes pour radio et TV.).

Nous reconnaissons l'utilité de telles installations pour le fonctionnement des téléphones portables de tous. Cependant les effets sur la santé des habitants sont encore mal connus. Certaines personnes sont plus sensibles que d'autres aux champs EM (migraines, acouphènes, troubles du sommeil et de la mémoire...).

Une antenne a été posée fin septembre sur le toit-terrasse de l'immeuble locatif appartenant à la RIVP, 61-63 avenue Danielle Casanova, IVRY SUR SEINE ; elle sera bientôt mise en service par l'opérateur de téléphonie mobile FREE MOBILE.

Les riverains ont été informés par affichage municipal en juin 2018 (c'est obligatoire). **Les résidents de l'immeuble n'ont pas été informés individuellement.**

Aucune démarche d'information-concertation n'a été proposée par l'opérateur FREE MOBILE aux riverains et résidents.

Nous déplorons le manque d'information du public sur le fonctionnement et les effets sur la santé des émetteurs de champs électromagnétique.

NOUS VOUS DEMANDONS QU'UNE INFORMATION DU PUBLIC SOIT PROPOSÉE AUX IVRYENS AVEC L'INTERVENTION D'EXPERTS (EN PHYSIQUE ET EN EFFETS SANITAIRES) QUI N'AIENT AUCUN LIEN D'INTERET AVEC LES OPERATEURS DE TELEPHONIE MOBILE.

NOUS VOUS DEMANDONS D'EXIGER QUE LES OPERATEURS DE TELEPHONIE MOBILE TIENNENT DES RÉUNIONS D'INFORMATION ET DE CONCERTATION PUBLIQUES EN PRÉALABLE À TOUS TRAVAUX D'INSTALLATION D'ANTENNE.

L'association Robin des Toits recommande de ne pas dépasser **0,6V/m** (Proposé au Grenelle de l'environnement en 2009) et la Mairie de Paris a signé une charte avec tous les opérateurs qui s'engagent à ne pas dépasser **5V/m** (Charte 2017) alors que la limite imposée par la loi est de 61 V/m. **NOUS VOUS DEMANDONS QU'UNE LIMITATION SÉVÈRE DE LA PUISSANCE DES CHAMPS EM SOIT IMPOSÉE POUR LA VILLE D'IVRY.**

Des mesures de champ électromagnétique ont été demandées et réalisées chez dans les logements de certains riverains avant mise en service de l'antenne. D'autres mesures seront demandées après la mise en service.

Déjà en 2017, le champ mesuré sur l'Esplanade de La Mairie était de 1,46 V/m.

NOUS VOUS DEMANDONS, MONSIEUR LE MAIRE, DE COMMANDER DES MESURES DE CHAMP EM DANS TOUS LES ESPACES PUBLICS : cours d'école, parcs et jardins ; la mise en service de cette nouvelle antenne risque d'avoir un effet direct sur la cour de l'école Einstein, sur le Parc des Cormailles, sur la crèche Bab'Ivry et le CAMSP « Les p'tits bateaux » ainsi que la crèche en projet au niveau de la rue Germaine Tillion.

Lundi 15 Octobre 2018